



## Le développement du recyclage : potentialités et freins

Par Jean-Luc PETITHUGUENIN \*

**Le recyclage est une industrie en plein essor. Il est un élément clé pour permettre à l'homme de concilier croissance et respect de l'environnement.**

**Véritable industrie lourde, le recyclage se développe grâce à des investissements technologiques importants. L'enjeu est en effet de trouver sans cesse de nouvelles solutions techniques permettant de recycler davantage de déchets, et mieux.**

**L'industrie du recyclage se développe en cohérence avec son environnement et avec l'homme. Elle a également besoin d'un soutien fort des pouvoirs publics et de l'ensemble des filières industrielles.**

### Vers un nouveau modèle de croissance

Le modèle de croissance que nous connaissons depuis plusieurs décennies est mis à mal par les crises que nous traversons, dont la fréquence et l'enchaînement ne cessent d'augmenter : crise financière, crise économique, crise écologique, crise démographique... Pour y faire face nous nous devons de trouver un nouveau modèle de croissance et de prospérité.

Ce nouveau modèle devra en particulier nous permettre de faire face à la raréfaction des ressources naturelles, que celles-ci soient plus ou moins renouvelables ou fossiles. En effet, au rythme actuel de notre consommation, nous ne disposerons plus de pétrole peu cher d'ici à une quarantaine d'années, ni de gaz naturel bon marché d'ici à une soixantaine d'années, et les forêts continueront à s'amenuiser. C'est le défi auquel tentent de répondre l'économie verte ou l'économie circulaire.

Quel que soit le nouveau modèle économique que nous trouverons, l'industrie du recyclage en sera l'un des piliers.

Le recyclage consiste à réintroduire dans un cycle de vie (c'est-à-dire dans un cycle économique, dans un cycle de valeur) des déchets (c'est-à-dire des produits dont l'homme considère qu'ils n'ont plus de valeur, du fait qu'ils ne sont plus capables de rendre l'usage pour lequel ils ont été conçus). L'industrie du recyclage permet ainsi non seulement de réduire notre empreinte écologique et nos émissions de gaz à effet de serre, mais aussi, et surtout, d'économiser de l'énergie et des ressources naturelles. C'est la production de matières premières issues du recyclage qui permettra aux forêts d'avoir le temps de se régénérer, aux mines d'être exploitées durablement et à l'humanité de continuer à prospérer et à croître.

L'industrie du recyclage nous permettra de gérer la rareté des matières premières et des ressources naturelles d'une manière durable et responsable.

Aujourd'hui, l'industrie du recyclage est en plein essor : après l'éveil des consciences de la société aux enjeux du développement durable et à la nécessité de préserver l'environnement, le recyclage est appelé à se structurer et à se professionnaliser en intégrant les innovations technologiques devant permettre de répondre pleinement aux défis du XXI<sup>e</sup> siècle. Dès lors, l'accompagnement des pouvoirs publics, certes indispensable, n'est pas à lui seul suffisant : la réglementation doit être intelligente, et les entreprises doivent être performantes, à la fois économiquement, socialement et humainement.

C'est le défi que relève PAPREC depuis vingt ans.

### Le XXI<sup>e</sup> siècle sera le siècle du recyclage

Le recyclage est né d'une évidente nécessité économique à laquelle l'homme a su répondre : faire du neuf avec du vieux - faire du déchet une ressource. Depuis déjà plusieurs siècles, on parle de récupération de métaux (comme le cuivre), de peaux, de verre, etc. Si, avec la Révolution industrielle du XIX<sup>e</sup> siècle, l'homme a d'abord été amené à puiser sans limite dans les ressources naturelles, il a ensuite pris conscience, au XX<sup>e</sup> siècle, de l'amenuisement de ces ressources et de l'idée que les ressources de la planète ne sont pas infinies. Avec le recyclage, l'homme a su trouver une réponse qui optimise la gestion des ressources naturelles en réinjectant des déchets dans un cycle à valeur ajoutée, c'est-à-dire en créant des matières premières issues du recyclage.

L'homme répond ainsi à un impératif de survie en développant une industrie qui permette une gestion raisonnée et durable des ressources naturelles. C'est là que réside tout l'enjeu du nouveau modèle économique du XXI<sup>e</sup> siècle





que nous devons élaborer. Grâce au recyclage, l'homme apporte une solution efficace et économiquement viable au défi environnemental.

En leur fournissant ces matières premières issues du recyclage, le recyclage permet aux industriels de réaliser d'importantes économies d'énergie et de réduire leur empreinte carbone. Ainsi, en recyclant 1 tonne de verre, on économise 660 kg de sable ; en recyclant 1 tonne de canettes en aluminium, on économise 2,44 tonnes de bauxite ! Cette économie dite « de la première fonte » est une externalité positive qu'il convient de prendre en compte pour contribuer au développement du recyclage.

### **L'innovation : pour recycler toujours plus et mieux**

L'homme offre un potentiel de développement à l'industrie du recyclage de par la technicité des produits qu'il fabrique et consomme. Les produits évoluent : l'homme se doit de trouver, en parallèle, les solutions innovantes permettant de les recycler. C'est ce qu'il tente de faire avec l'écoconception qui est en train d'entrer dans les faits, pour certains produits : réfléchir dès l'amont pour un recyclage en aval. Cela nécessite de lourds investissements en termes d'innovation.

L'investissement dans l'innovation et la recherche & développement est donc un pilier du développement de l'industrie du recyclage : car nous nous devons non seulement de recycler davantage, mais aussi de recycler mieux. Et c'est en cela que le recyclage est aujourd'hui une industrie lourde, à forte intensité capitalistique (pour reprendre les termes que l'on peut lire dans les livres d'économie). Concrètement, cela signifie que, pour augmenter nos taux de recyclage et créer davantage de matières premières, le seul tri par l'homme (visuel ou manuel) ne suffit pas.

En vingt ans, mon groupe a investi plus de 900 millions d'euros : c'est autant que le chiffre d'affaires annuel qu'il réalise aujourd'hui. J'emploie 4 000 salariés : l'investissement est donc de plus de 200 000 euros par salarié ! Une chaîne de tri n'est pas un simple tapis roulant : c'est un assemblage complexe d'appareils de haute technicité comportant, par exemple, des systèmes de tri optique ou de tri par densité de matière.

Ces investissements lourds nous permettent d'augmenter nos taux de recyclage pour créer davantage de matières premières issues du recyclage à partir d'un même gisement de déchets. Ils nous permettent aussi de trouver de nouvelles solutions pour recycler des déchets qui, auparavant, finissaient enfouis en décharge. Nous avons ainsi investi 6,5 millions d'euros dans une usine de combustible solide de récupération (CSR) pour valoriser des déchets ultimes.

L'exemple du plastique est également significatif : aujourd'hui, PAPREC Group est capable de produire de la matière première issue du recyclage des bouteilles en plastique et destinée à la fabrication de nouvelles bouteilles en plastique d'une qualité rigoureusement identique à celle de la matière première vierge utilisée lors de la première fonte.

Je citerai enfin l'exemple de la filière de recyclage de fenêtres en fin de vie que mon groupe a créé en partenariat avec Saint-Gobain Glass France et Lapeyre pour capter ces fenêtres (composées de matériaux aussi divers que le bois, le plastique, l'aluminium et le verre), les démonter, et en recycler les composants pour en faire de nouvelles matières premières.

### **L'État doit définir une politique pour accompagner cette industrie d'avenir dans une économie mondialisée**

Depuis des siècles, les pouvoirs publics ont toujours régulé les flux de déchets. Une évolution de la réglementation est nécessaire au développement de l'industrie du recyclage. Le recyclage est une industrie économiquement rentable et créatrice d'emplois. Ce n'est pas à l'État d'investir dans des entreprises privées du recyclage ni de subventionner leur développement : c'est à nous, les acteurs du recyclage, qu'il incombe d'investir et de nous développer.

C'est en cela que la hiérarchisation des modes de traitement des déchets par l'Union européenne est une grande avancée : le recyclage passe avant l'incinération, elle-même passant avant l'enfouissement. C'est là un signal fort qui est donné au développement de notre industrie.

Au niveau national, l'État se doit d'avoir une politique volontariste et active. Vouloir une réduction de 50 % du volume des déchets mis en décharge est une décision formidable, car elle répond aux orientations européennes. Il en est de même de la volonté d'atteindre un taux de recyclage et de valorisation des déchets du BTP de 70 % (contre moins de 50 % aujourd'hui).

Mais ces annonces ne doivent pas rester des vœux pieux.

La taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) doit augmenter drastiquement et sans attendre, pour pouvoir réorienter les gisements de déchets vers le recyclage. D'autres idées, comme celle d'une TVA réduite sur les produits incorporant des matières premières issues du recyclage plutôt que des matières premières vierges, méritent l'attention, car elles permettront le développement de l'industrie du recyclage.

L'autre point essentiel sur lequel les pouvoirs publics doivent agir pour aider au développement de la filière résiduelle dans la lutte contre les sites illégaux de traitement de déchets : on compte encore trop de décharges sauvages et de sites non déclarés ou ne bénéficiant pas d'autorisation... Ces acteurs nuisent fortement à l'industrie du recyclage.

Enfin, le potentiel de développement de l'industrie du recyclage est très important à l'international. Les pouvoirs publics peuvent accompagner le développement du recyclage en ce sens : ils doivent intégrer dans leurs décisions le fait que nous sommes un pays ouvert sur le monde et que nous vivons dans une économie de marché mondialisée.

Le recyclage est un pilier de l'économie circulaire, mais l'économie circulaire est aussi une combinaison de cercles de différents diamètres : elle permet de créer des emplois locaux, elle est soumise à une réglementation nationale et





Photo © Jean-Luc Luysen/REA

« On compte encore trop de décharges sauvages et de sites non déclarés ou ne bénéficiant pas d'autorisation... Ces acteurs nuisent fortement à l'industrie du recyclage. », décharge sauvage au pied d'un grand ensemble, Stains (Seine-Saint-Denis), octobre 2012.

européenne, elle crée des matières premières issues du recyclage qui se vendent dans le monde entier, en fonction de la demande. Prenons l'exemple du papier : les belles sortes de papier récupéré vont se vendre plutôt en France ou en Allemagne (par exemple), tandis que les moins belles sortes vont partir en Asie pour la fabrication de carton qui servira d'emballage. Il serait contreproductif de vouloir imposer un carcan à l'économie circulaire et au recyclage quant à ses débouchés.

De plus, c'est en accompagnant le développement du recyclage à l'international que les bonnes pratiques se répandront et que les mentalités s'éveilleront à la nécessité de mieux gérer nos ressources et de préserver l'environnement.

### **Une aventure humaine au service d'une planète plus verte et visant une société plus fraternelle**

Depuis vingt ans, PAPREC Group s'est développé en menant une politique ambitieuse d'investissements pour se doter d'un outil industriel de pointe et répondre aux défis posés par la création de nouvelles filières de recyclage (plastiques, déchets d'équipements électriques et électroniques dits « DEEE » ou « D3E », fenêtres en fin de vie...).

PAPREC Group a également toujours su faire preuve d'exigence et d'exemplarité en termes de respect de l'environnement et de respect des normes et de la réglementation.

Mais surtout, PAPREC est une extraordinaire aventure humaine.

J'ai toujours veillé personnellement à placer la diversité au cœur de mon entreprise : la diversité et le respect des personnes sont au cœur de nos méthodes de management et, depuis maintenant vingt ans, nous avons mis en place une politique volontariste en matière de responsabilité sociétale de notre entreprise (RSE) et de développement durable. Notre groupe est fortement engagé dans la lutte contre toutes les formes de discrimination et pour le respect de ses collaborateurs. Cette politique se traduit, au sein de nos équipes, par une forte adhésion au groupe, la fierté d'y appartenir, une loyauté et une volonté d'excellence sans pareilles, et un esprit d'équipe exceptionnel.

En signe de reconnaissance de cet engagement, j'ai reçu de nombreux prix et distinctions dont je suis particulièrement fier : Ambassadeur de l'Union européenne en 2004 au titre de la diversité et de la lutte contre la discrimination ; Prix de l'Entrepreneur de l'année décerné en 2012 par Ernst & Young, L'Express et National ; Trophée Défis RSE venu récompenser en 2014 notre politique en matière de diversité et d'égalité Femme-Homme.

### **Note**

\* Président Fondateur du groupe PAPREC.

